



**CENTRE
RISC**

CENTRE DE RECHERCHE
ET D'INNOVATION
EN SÉCURITÉ CIVILE
DU QUÉBEC



Construire le continuum de formation

mémoire en réponse à
La sécurité incendie au Québec, État des lieux (MSP, 2024)

Le 1^{er} novembre 2024

Rédaction :

Marc Rochette, avec la collaboration d'Isabelle Turcotte et de Hussein Wazneh

Équipe de travail :

Éric Amyot, Pierre-Damien Arel, Guy Dufour, Luc de la Durantaye, Dominique Veilleux

Campus Notre-Dame-de-Foy

5000 Rue Clément Lockquell

Saint-Augustin-de-Desmaures, QC G3A 1B3

Courriel : info@cndf.qc.ca

© CNDF, 2024

Table des matières

Prolégomènes.....	4
1. Présentation du CNDF.....	9
2. Présentation du Centre RISC.....	11
3. La formation en sécurité incendie.....	12
<i>Contexte général de la formation technique au Québec</i>	12
L'École nationale des pompiers du Québec.....	14
L'Académie des pompiers, CNDF ET IPIQ.....	15
CNDF et Collège Montmorency.....	17
<i>Les attestations d'études collégiales (AEC)</i>	19
4. Le besoin d'homogénéiser les formations Les spécialistes de la formation au Québec : MEQ et MES Le continuum DEP-DEC : les liens entre les institutions d'enseignement et l'ÉNPQ.....	21
<i>Faire face adéquatement aux nouvelles réalités, plus vite</i>	21
<i>Investir en temps et en formation pour faciliter la rétention et améliorer les interventions</i>	22
5. Le contexte plus global de la sécurité civile.....	23
<i>Les besoins qui perdurent</i>	23
<i>Évolution des tâches</i>	24
La coordination entre les différents corps de métier.....	24
L'état de la recherche.....	25
Les échanges à systématiser avec l'étranger.....	25
Conclusion.....	27
Recommandations.....	29
Bibliographie.....	31
Annexe – Projet éducatif du CNDF.....	33

Prolégomènes

La réussite n'est pas un état, mais un processus en continu
– Guy Rocher

En avril 2024, le Québec compte 610 services de sécurité incendie (SSI) municipaux et régionaux, dont 34 régies intermunicipales et 14 villages nordiques et administration régionale Kativik (ARK) qui desservent majoritairement des populations de moins de 25 000 habitants (92,4 %).

Les SSI sont responsables d'assurer la protection des personnes et des biens contre les incendies. Ils sont notamment chargés de l'évaluation et de la prévention des risques d'incendie, de l'organisation des secours et de la recherche des causes probables et des circonstances des incendies, en collaboration avec les services de police et le commissaire-enquêteur aux incendies. Ils peuvent aussi s'occuper des « opérations de sauvetage, de la lutte contre d'autres sinistres, du secours aux victimes d'accidents, du secours des personnes sinistrées et de leur évacuation d'urgence ». (MSP, 2010)

Adopté en 2004, le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un SSI municipal (« le Règlement ») détermine les programmes minimaux de formation requis pour exercer en tant que pompier ou officier, selon les strates de population de la municipalité desservie par le SSI qui les embauche. Il détermine aussi certaines formations particulières à suivre, comme celles pour l'opération d'une autopompe ou d'un appareil d'élévation, pour la désincarcération ou encore pour la recherche des causes et des circonstances d'un incendie (RCCI). La formation des pompiers relève de trois ministères, soit le ministère de la Sécurité publique (MSP), le ministère de l'Éducation (MEQ) et le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). À titre d'exemples, un apprenti pompier qui souhaite travailler dans une municipalité de plus de 200 000 habitants doit avoir obtenu le diplôme d'études professionnelles (DEP) en intervention en sécurité incendie qui relève du MEQ, alors qu'un autre qui souhaite exercer dans une municipalité de moins de 200 000 habitants doit avoir suivi les programmes Pompier I et Pompier II, par l'entremise de l'ENPQ, qui relève du MSP. Ce dernier sera formé à la suite de son embauche par la municipalité, alors que le premier doit déjà avoir réussi sa formation pour être engagé par le SSI. Dans certains cas, les SSI exigent une formation supérieure, soit le diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de sécurité incendie, qui est administré par le MES.

Le Règlement encadre la formation des préventionnistes en exigeant, à l'article 2, une attestation ou un diplôme d'études collégiales en prévention en sécurité incendie, un diplôme d'études professionnelles en prévention des incendies ou encore un certificat de premier cycle en technologies avancées en prévention des incendies pour exercer cette profession au sein d'une municipalité.

Les SSI emploient des pompiers répartis en trois catégories : les pompiers à temps plein, les pompiers à temps partiel et les pompiers volontaires. Indépendamment de leur statut, les pompiers exercent généralement les mêmes tâches, telles que la prévention, l'extinction des incendies et les opérations de sauvetage. En plus de ces catégories d'emplois, les pompiers peuvent exercer leur métier selon un statut opérationnel différent :

- garde externe, où ils sont disponibles dans un périmètre prédéfini pour répondre à un appel d'urgence pendant une période donnée;
- garde interne, où ils sont à la caserne pendant leur période de disponibilité;
- sur appel, car ils sont sur une liste de pompiers disponibles pour intervenir.

En 2022, le Québec comptait 20 394 pompiers, dont 5 114 officiers (directeurs, directeurs adjoints, officiers-cadres et officiers).

Les incendies entraînent chaque année des centaines de milliers de décès, avec des pertes financières estimées entre 1 et 2 % du produit intérieur brut (PIB) mondial, soit un total d'environ 76 milliards de dollars dans le monde (M. McNamee, 2019). En raison des tendances décisives dans l'urbanisation mondiale, les inégalités sociales, les changements climatiques et la migration humaine, il est urgent d'aborder la sécurité incendie comme une question humanitaire.

Actuellement, la moitié de la population mondiale vit dans des villes et, d'ici 2050, deux tiers des habitants de la planète devraient vivre dans des zones urbaines (ONU, 2018). Les statistiques récentes indiquent que la population mondiale continuera de croître au-delà de 2100 et ces augmentations démographiques sont couplées à une urbanisation continue (ONU, 2017). L'inégalité mondiale continue également d'augmenter, les 1 % les plus riches du monde ayant la même richesse totale que les 50 % les plus pauvres (OXFAM, 2016). L'augmentation de la croissance urbaine contribue à une plus grande pauvreté et à une densité de population accrue, amplifiant le potentiel de destruction des incendies dans ces zones surpeuplées.

Les changements climatiques posent un défi important aux efforts de sécurité incendie. Les recherches montrent que les changements climatiques provoquent des conditions plus chaudes et des saisons d'incendie plus longues, ce qui entraîne une augmentation de la surface brûlée et une fréquence accrue des incendies (Flannigan, 2009). Associés à une croissance substantielle de l'interface zone urbaine-végétation¹ dans le monde, les dommages liés aux incendies sur les structures et d'autres pertes économiques dans ces zones devraient augmenter (Hammer, 2009).

¹ L'**interface zone urbaine-végétation** (IZUV) désigne les zones où les habitats humains (comme les villes, villages et autres structures bâties) sont en contact direct ou à proximité immédiate avec des zones de végétation naturelle, telles que les forêts, les prairies, les zones agricoles ou les broussailles. C'est un espace de transition où les activités humaines et les écosystèmes naturels interagissent, rendant ces zones particulièrement vulnérables aux risques environnementaux, comme les incendies de végétation.

Ces interfaces posent des défis spécifiques en matière de **gestion des risques** et de **planification urbaine** car la présence de végétation augmente le risque de propagation des incendies vers les structures humaines, tandis que les infrastructures urbaines peuvent aussi menacer les écosystèmes environnants.

En plus de causer des conditions plus chaudes et plus sèches qui mènent à des incendies de forêt, les changements climatiques poussent à la migration humaine (Hugo, 2011). Le *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* a noté que le plus grand impact du changement climatique pourrait être l'augmentation de la migration humaine, avec des millions de personnes déplacées par l'érosion des côtes, les inondations côtières et la perturbation de l'agriculture (FAO, 2006).

Avec une migration significative de la population à travers le monde en raison des changements climatiques, un nombre croissant de personnes réside dans des zones rurales, les transformant peu à peu en zones urbaines. Cette urbanisation des zones rurales peut augmenter leur vulnérabilité face aux incendies, car les communautés nouvellement établies sont souvent moins préparées et disposent de ressources limitées pour faire face à ces risques. Les zones rurales, particulièrement celles qui se trouvent à proximité de forêts ou de végétation dense, sont souvent plus exposées aux incendies de forêt.

De plus, l'accumulation de végétation non gérée et le manque d'infrastructure de prévention des incendies dans ces zones peuvent exacerber la situation. Les facteurs environnementaux, tels que la sécheresse et des conditions climatiques extrêmes, peuvent également aggraver la fréquence et l'intensité des incendies. En conséquence, il est crucial de développer des stratégies de gestion des incendies adaptées aux besoins des populations rurales, notamment à travers la sensibilisation, la formation et l'amélioration des infrastructures de prévention et de réponse aux incendies.

L'intégration des nouvelles technologies et des matériaux innovants transforme de manière significative le rôle des pompiers. En guise d'exemples, l'utilisation de drones, d'équipements de protection avancés, de la télémétrie pour fournir des données en temps réel et de la formation en réalité virtuelle améliorent considérablement les capacités opérationnelles et la protection des effectifs face à aux défis contemporains. Cependant, ces innovations posent également des défis en matière de compétences techniques et la maîtrise des technologies dépasse souvent la formation initiale, ce qui peut compliquer leur adaptation et compromettre l'efficacité sur le terrain.

Si le nombre de municipalités est plus grand au Québec que dans n'importe quelle autre province, et qu'elles sont disséminées dans un territoire plus vaste aussi, cela n'explique qu'une partie des particularités de l'exercice de la sécurité incendie au Québec. Historiquement, l'organisation de ces services s'est aussi faite de façon particulière, dont la *Loi sur la sécurité incendie* prenait acte en même temps qu'elle tentait de corriger le tir :

« Compte tenu de cet environnement, le Québec dénombre quelque 960 services d'incendie, de qualité forcément inégale, constitués de près de 4 000 pompiers agissant à temps plein, se concentrant dans les plus grandes villes, et de 18 795 pompiers à temps partiel, surtout en territoire rural. Malgré l'apparente importance de ces effectifs, le taux québécois de pompiers à temps plein par 1 000 habitants reste sensiblement inférieur aux taux observés dans les autres provinces canadiennes (0,6/1 000 hab. comparativement à 1,0/1 000 hab. en 1991). Quant aux pompiers à temps partiel, leur nombre n'est pas un indice valable de l'efficacité de leur action puisqu'ils se répartissent au sein d'un nombre relativement plus élevé de brigades.

Comme les énergies sont disséminées, il en résulte une absence d'effectifs compétents ou suffisamment qualifiés, une méconnaissance des risques présents sur le territoire, un manque d'équipements appropriés dans plusieurs milieux, une duplication coûteuse de certaines de ces ressources dans d'autres régions, un cloisonnement improductif, voire dangereux, des brigades et de leurs interventions à l'intérieur de limites municipales étroites ou incompatibles avec des impératifs de sécurité publique, bref des niveaux disparates de protection offerts aux citoyens du Québec selon l'endroit où ils se trouvent sur le territoire. » (Québec, 1999)

L'apparition, dans la loi, des schémas de couverture de risques venait contrer certains de ces enjeux, et celui des qualifications se voyait corrigé, mais en partie seulement, par l'imposition de niveaux de formation pour les nouveaux travailleurs du milieu. Il demeure néanmoins que ces réalités historiques et régionales persistent aujourd'hui, notamment par l'absence d'organisme régulateur dans les formations et l'absence d'obligations nationales de maintien et de développement des compétences.

Le collégial fait partie, au même titre que les universités, de l'écosystème de l'enseignement supérieur au Québec. Il représente toutefois un ordre d'enseignement peu commun en ce qu'il réunit formations techniques et préuniversitaires dans un modèle unique en son genre.

« Le ministre de l'Enseignement supérieur établit les programmes d'études conduisant au DEC et définit les règles d'admission et celles qui concernent la sanction des études. Mais ce sont les collèges qui, sauf exception, sont responsables de la détermination des activités d'apprentissage permettant le développement des compétences établies par le ministre. Ainsi, le seuil est ministériel et les collèges définissent les moyens de l'atteindre, offrent les activités de formation correspondantes et évaluent les apprentissages. Ce partage des responsabilités sous-tend l'un des fondements de la formation collégiale, soit *l'approche par compétences*. » (Gosselin, 2021)

Le CNDF reçoit de plus en plus de demandes pour la formation en sécurité incendie. *L'état des lieux*, au chapitre 4.4, pose la question de l'organisation des SSI, de la possibilité de regroupements et d'optimisation des ressources; sans présumer des solutions qui seront présentées pour chacun de ces enjeux, il est certain qu'elles mèneront à davantage d'embauches de personnel qualifié à temps plein, car les pompiers volontaires sont de plus en plus rares et ce modèle, bien qu'historiquement nécessaire, ne convient plus à la réalité de la sécurité incendie ni à celle du Québec contemporain. De même, il y aura davantage de besoins de gestion et de coordination des ressources sur le territoire. Ces deux nouvelles réalités impliquent davantage de formation pour les intervenants en SI, quel que soit leur statut.

Par ailleurs, il y avait au Québec, en 2023, plus de 40 municipalités de plus de 25 000 habitants, dont 23 de plus de 50 000 habitants². Une dizaine d'autres sont en voie de rejoindre ce groupe. Parmi les 10 plus peuplées, de plus en plus recrutent des diplômés du DEC. Le DEC permet aussi théoriquement l'accès à un meilleur salaire, ce qui favorise la rétention.

² Selon l'Institut de la statistique du Québec, <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/estimations-de-la-population-des-municipalites-de-25-000-habitants-et-plus>, page consultée le 18 octobre 2024.

Au CNDF, 90 % des diplômés du DEP poursuivent au DEC afin de détenir le maximum de compétences.

L'enjeu de recrutement est là, considérant l'âge actuel des pompiers et les potentielles fusions des services des petites municipalités. Le CNDF et le Collège Montmorency sont les deux seuls à offrir le DEC en incendie, l'un à l'est et l'autre à l'ouest. Les deux institutions sont ainsi complémentaires. Le CNDF offre aussi le DEP et dispose de tous les équipements techniques pour offrir simulations et pratique.

On le voit, même si le Québec demeure un immense territoire peu densément peuplé, les zones habitées se densifient sans répit : si, sauf dans des régions éloignées où la croissance démographique est nulle ou négative, ces territoires s'urbanisent peu à peu, il serait alors sans doute temps de revoir en profondeur et dans leur ensemble les schémas de couverture de risques³. Si, au milieu du XX^e siècle, 50% de la population québécoise vivait encore en milieu rural, ce pourcentage n'est plus que de 20% au début du XXI^e siècle⁴. Il n'y a donc plus lieu de penser que les modèles de pompiers volontaires, ou même de pompiers à temps partiel peuvent perdurer dans la société actuelle. Nous pensons qu'il est plus que temps d'organiser nos services de sécurité incendie autour de pompiers de carrière et, en conséquence, de revoir le continuum de formation en sécurité incendie afin qu'il y ait davantage de cohérence interne en son sein : que depuis Pompier 1 jusqu'au DEC et aux diplômes d'officier, chacune de ces formations soit repensée pour former un palier d'un ensemble qui vient s'appuyer sur les acquis du précédent. Le MEQ et le MES disposent de l'expertise requise pour travailler à cette fin avec les quelques écoles, elles ne sont pas si nombreuses après tout, en collaboration avec le MSP. L'ÉNPQ doit aussi prendre part à ces discussions, même si nous pensons que son rôle pourrait être revu en cohérence avec les moyens dont elle dispose et sa position toute particulière dans l'écosystème.

³ Par exemple, la région de Vaudreuil-Dorion est passée de 20 409 habitants en 2001 à 45 544 en 2023 (ISQ page consultée le 25 octobre 2024 : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/estimations-de-la-population-des-municipalites-de-25-000-habitants-et-plus>).

Le Centre RISC peut certainement jouer un rôle à cet égard en aidant les MRC et les municipalités à analyser leurs situations respectives, en collaboration avec le MSP.

⁴ <https://cichprofile.ca/fr/module/1/section/1/page/pourcentage-de-la-population-vivant-dans-des-centres-urbains/>, page consultée le 25 octobre 2024.

1. Présentation du CNDF

Le Campus Notre-Dame-de-Foy (CNDF) a toujours été un chef de file de l'enseignement collégial privé subventionné au Québec. Au cours de ses années d'existence, ses autorités ont toujours eu à cœur de se conformer aux lois québécoises en matière d'éducation, de langue, de santé et sécurité au travail notamment. Le respect de nos obligations à cet égard est un souci constant du comité de direction de l'OBNL, souci dont il rend compte régulièrement à son conseil d'administration.

Situé à Saint-Augustin-de-Desmaures, dans un environnement exceptionnel, le CNDF a été fondé en 1965. Il s'agit d'un établissement d'enseignement collégial privé de haute performance, reconnu pour la qualité de son enseignement, son environnement humain et son encadrement personnalisé⁵. Bien que le CNDF offre sept différents programmes d'études préuniversitaires, dix programmes professionnels et techniques et dix programmes de formation continue dans des champs diversifiés, il s'agit du seul collège au Québec (et d'un de trois au Canada) à offrir une gamme complète de programmes d'études dans les différents volets de la sécurité et l'intervention d'urgence (techniques policières, sécurité incendie, soins préhospitaliers d'urgence, intervention en milieux correctionnels). Cet important volet de formation lui permet de développer une culture de collaboration entre ces métiers et de contribuer à améliorer l'efficacité des interventions en situation d'urgence. Sa mission est de former et diplômé une relève citoyenne qualifiée, apte à diriger et à influencer la société de demain; d'inspirer les générations qui se succèdent dans leur quête d'apprentissages et de savoirs; de contribuer au déploiement du plein potentiel des personnes évoluant au collège; et de participer à l'essor du développement culturel, sportif et socio-économique par des programmes et services dignes de la tradition d'excellence. À titre d'établissement d'enseignement supérieur, le CNDF accorde une place importante à la recherche et considère que celle-ci permet d'enrichir l'enseignement et d'assurer le maintien du haut niveau de qualité dans les programmes d'études, tout en apportant des bénéfices à l'ensemble de la communauté collégiale. Il reconnaît que la recherche au collégial répond à des besoins précis et spécifiques et représente un levier de développement institutionnel important ainsi qu'un facteur de rayonnement sur le plan régional, provincial, national et international.

L'innovation et les développements de toutes sortes ont toujours été les moteurs de son dynamisme tout en aidant à définir sa culture propre. En particulier, son approche encadrante auprès des étudiants des différents programmes, l'accompagnement individualisé des enseignants auprès des étudiants et la dynamique de l'encadrement des étudiants athlètes sont autant de particularités qui contribuent à la renommée de l'institution. Sans remonter à Jean-Paul Desbiens, qui en a été l'âme pédagogique au XX^e siècle, il faut tout de même retenir que tout est organisé au CNDF pour répondre aux besoins des étudiants : service d'accueil et d'intégration, service de soutien psychosocial, services d'aide pédagogique (services adaptés, service d'orientation et de cheminement scolaire, divers centres d'aide, Destination réussite), service de soutien aux étudiants athlètes. De plus, la communauté étudiante peut compter sur une excellente bibliothèque et médiathèque, sur des installations sportives de grande qualité et sur une cafétéria qui offre des menus santé. Ces infrastructures servent à combler des besoins qui, lorsqu'ils le sont, contribuent à la réussite des études.

⁵ Voir son *Projet éducatif* en Annexe.

Le CNDF est actif dans le domaine de la sécurité civile depuis le début de l'an 2000, que ce soit par l'organisation de colloques internationaux, de cours en formation continue, par ses programmes de formation régulière ou par la gestion d'un CCTT en sécurité civile (le Centre RISC).

En 2012, le CNDF a obtenu les agréments du ministère de la Sécurité publique (MSP) et a codifié l'AEC *Coordination d'intervention interdisciplinaire en sécurité civile* (JCC.17). Le but était d'outiller les intervenants en prévention, en gestion des sinistres, en rétablissement après catastrophes ainsi qu'aux communications d'urgence.

En 2024, il a obtenu la confirmation du MSP qu'il pouvait offrir la nouvelle mouture des agréments, devenant ainsi la première institution d'enseignement à pouvoir tous les offrir. La même année, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) lui donnait l'autorisation de lancer les deux premières AEC en sécurité civile au Québec.

2. Présentation du Centre RISC

Fruit d'une longue tradition d'excellence, le CNDF a développé son propre créneau de recherche reflétant ses champs d'expertise en inaugurant, en 2012, son centre de recherche et d'innovation en sécurité civile, le Centre RISC. Ayant pour mission de soutenir l'innovation et l'amélioration des pratiques dans les secteurs de la sécurité civile et de l'intervention d'urgence, le Centre RISC réalise des projets de recherche appliquée, développe des formations, offre des services d'accompagnement ainsi que des activités de transfert. Il est reconnu, au niveau provincial, à titre de centre collégial de transfert de technologie (CCTT, gouvernement du Québec, 2018) et au niveau fédéral, en tant que centre d'accès à la technologie (CAT, CRSNG 2020). Visant à devenir la référence dans le déploiement d'une culture d'innovation en sécurité civile et en intervention d'urgence, le Centre RISC a permis d'implanter des volets de recherche et de transfert au CNDF, contribuant à le positionner parmi les leaders en matière de sécurité civile au Québec. En plus de répondre aux objectifs et aux orientations de la *Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024*, le Centre RISC couvre les quatre dimensions reconnues de l'approche globale et intégrée, soit la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Il consolide ses efforts pour améliorer la connaissance des risques, accroître le partage de l'information et le développement des compétences, favoriser le recourt à la prévention en priorité et renforcer la capacité de réponse aux catastrophes. Alors que la sécurité civile est un domaine où les disciplines sont principalement sanctionnées par des diplômes de niveau professionnel ou technique, les connaissances sont plutôt développées dans les milieux universitaires. Cette réalité entraîne un écart important entre la recherche et les utilisateurs des connaissances et demande des efforts de vulgarisation et d'adaptation des modèles afin de les ancrer dans la réalité de l'intervention. Le Centre RISC se positionne stratégiquement dans la chaîne de l'innovation dans le but de combler l'écart entre ces deux réalités. De visée multidisciplinaire, il possède une expertise unique au Canada, à la fois scientifique et pratique, lui permettant d'adresser les enjeux et les préoccupations actuels à l'égard des risques et des sinistres. Son caractère unique lui permet de développer des projets de recherche novateurs, de transmettre des connaissances théoriques et pratiques de pointe et de participer au développement technologique par l'élaboration et la mise à l'essai de nouveaux procédés. La parfaite synergie entre le Centre RISC et le CNDF est mise à contribution au bénéfice de l'innovation.

3. La formation en sécurité incendie

Contexte général de la formation technique au Québec

Le Rapport Parent (1966-67) proposait de scinder la formation technique en deux afin d'en garder une partie à l'éducation, ce qu'on appelle aujourd'hui la formation professionnelle, et de porter l'autre partie à l'enseignement supérieur, la formation technique proprement dite. Ce choix n'était pas banal, puisque l'appartenance à l'un ou l'autre ordre d'enseignement suppose des visées différentes; pour le dire simplement, la formation professionnelle cherche à alimenter le marché du travail d'exécutants qualifiés et fonctionnels alors que la formation technique cherche à créer des travailleurs qualifiés qui sauront s'adapter à une pluralité de contextes dynamiques grâce, notamment, à une capacité de résolution de problème accrue et à l'apprentissage de la prise de responsabilités.

Cette distinction a été reconnue de nouveau dans la foulée du renouveau collégial de 1993, puis lors de l'introduction formelle des visées de la formation collégiale associées aux compétences communes de cette dernière en 2010, en s'inspirant de la publication du rapport Delors : *L'éducation : un trésor est caché dedans* (Delors, 1999).

Pour mémoire, les visées de la formation collégiale présentent des objectifs souhaités par ces formations, au-delà de l'acquisition des compétences spécifiques à un secteur d'emploi particulier. Ces visées sont les suivantes :

- Former l'élève à vivre en société de façon responsable;
- Amener l'élève à intégrer les acquis de la culture;
- Amener l'élève à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde. (Gosselin, 2021)

Pour faire vite, on parle souvent de la formation citoyenne, mais cela va bien au-delà puisqu'on parle de culture, de responsabilisation et de maîtrise de la langue commune : on vise à faire des individus, dont le jugement est fiable et le rapport aux autres et à la société s'appuie sur une capacité d'analyse et une capacité de communication développées. Cela s'explique davantage si on examine les compétences communes à tous les programmes d'étude :

- Résoudre des problèmes;
- Exercer sa créativité;
- S'adapter à des situations nouvelles;
- Exercer son sens des responsabilités;
- Communiquer. (Gosselin, 2021)

Ces visées et compétences sont acquises à travers la formation générale, qui s'expriment à travers quatre disciplines communes à tous les programmes d'études collégiales de la formation ordinaire (littérature, philosophie, éducation physique et langue seconde). Il s'agit bien ici de développer des compétences qui mènent l'individu à voir au-delà des opérations quotidiennes de son métier pour en mesurer, par exemple, la nécessité ou la portée et ajuster son comportement en conséquence. Ces compétences lui permettent aussi de questionner

les pratiques, en jumelant sa capacité de résolution de problème à sa créativité, en se plaçant dans une perspective d'amélioration continue. Les formations ultérieures, des AEC aux formations universitaires, s'appuieront sur ce socle solide pour développer davantage ses capacités d'analyse et d'introspection, pour élargir encore la vision et la capacité d'intervention réfléchie.

Les dirigeants des autres métiers de la sécurité publique ont bien saisi l'importance de cette marche supplémentaire : pour devenir policier comme pour devenir ambulancier, la porte d'entrée minimale est le DEC depuis plus d'une quinzaine d'années, le diplôme obtenu (2 430 heures en techniques policières et 2 865 heures en soins préhospitaliers d'urgence) étant ensuite validé par une instance nationale (École nationale de police dans un cas et Programme national d'intégration clinique du MSSS dans l'autre⁶). Or, nous l'avons expliqué dans l'introduction, ce n'est pas le cas en sécurité incendie : ni la loi ni les instances gouvernementales, qu'elles soient nationales ou municipales, n'exigent le DEC. La porte d'entrée au métier demeure le DEP ou les formations de pompier I et II de l'École nationale. Pourtant, du trio de métiers que forme le pompier avec l'ambulancier et le policier, le seul dont la finalité première et constante place le travailleur en position de danger pour sa santé ou pour sa vie est celui de pompier, sans compter que, placé dans une véritable situation d'urgence, le pompier doit pouvoir réagir de façon presque immédiate : si ce n'est pour lui-même, c'est pour une victime potentielle ou pour des biens publics. Cela étant dit, nous sommes tout à fait conscients que près de 70% des 20 394 intervenants en sécurité incendie (MSP, 2024) ont un statut à temps partiel et que cette activité ne constitue, dans bien des cas, qu'une faible proportion de leur revenu. Il est aussi tout à fait vrai que pour ceux-ci, l'exposition à une réelle situation d'urgence dans des circonstances qui mettent leur vie en danger demeure exceptionnelle. Mais, comme nous le rappellent encore une fois des événements tragiques récents, une meilleure préparation à ce type d'intervention ne peut qu'avoir un effet bénéfique sur les probabilités de succès des opérations. Nous y reviendrons.

Examinons maintenant les différentes formations qui s'offrent au candidat pompier.

Exigences du **Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal (S-3.4, r. 1)**⁷

FORMATION DE BASE DES POMPIERS



3. Le pompier chargé de procéder à des interventions de sauvetage ou d'extinction d'un incendie doit être titulaire:

1° soit, du diplôme d'études professionnelles Intervention en sécurité incendie ou de l'attestation de spécialisation professionnelle Intervention en cas d'incendie décerné par le ministère de l'Éducation,

⁶ <https://www.enpq.qc.ca/futur-policier>.

<https://www.quebec.ca/sante/systeme-et-services-de-sante/services-prehospitaliers-urgence/informations-etudiants-intervenants-parties-prenantes-services-prehospitaliers-urgence/programme-national-integration-clinique>.

⁷ Site de Légis-Québec, consulté le 14 octobre 2024 : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/S-3.4,%20r.%201>.

- du Loisir et du Sport ou son équivalent reconnu par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- 2° soit, si le service de sécurité incendie dont il fait partie dessert une population de moins de 25 000 personnes, du certificat Pompier I décerné par l'École;
- 3° soit, si le service de sécurité incendie dont il fait partie dessert une population de 25 000 à 200 000 personnes, du certificat Pompier II décerné par l'École.

Autrement dit, selon la taille de la municipalité où œuvre le pompier, le travailleur doit détenir soit le DEP, soit l'une ou les deux formations décernées par l'ÉNPQ. Ce qui reviendrait à dire que le DEP et l'ensemble des deux formations offertes par l'ÉNPQ font partie d'une séquence cohérente. Or, ce n'est pas le cas. Non seulement il n'y a pas nécessairement d'équivalence entre elles, mais des aspects importants du métier peuvent ne pas être abordés dans l'une ou l'autre formation (ex. conduite d'un camion pompe). De plus, même si la loi prévoit que l'exigence pour une municipalité de plus de 200 000 personnes est nécessairement le DEP, un nombre grandissant d'entre elles exigent le DEC de leurs candidats pompiers⁸.

Sans entrer dans le détail des formations (qui couvrent toutes une matière similaire), nous comparerons maintenant les principaux contenus qui aident à distinguer l'une et l'autre formation, ainsi que leurs durées respectives.

L'École nationale des pompiers du Québec

Pompier I

Durée : 255 heures

Principaux sujets couverts :

- Initiation au métier de pompier;
- Maîtrise des équipements relatifs à l'eau;
- Comportement et intervention en fonction des phases du feu;
- Utilisation d'un appareil de protection respiratoire isolant autonome;
- Utilisation du matériel d'intervention;
- Connaissance des caractéristiques du territoire à protéger;
- Activités de prévention des incendies;
- Processus d'intervention général;
- Processus d'intervention défensive en présence de matières dangereuses;
- Processus d'intervention spécifique à des feux de nature particulière⁹.

⁸ C'est le cas des villes de Montréal, de Québec, de Gatineau, de Laval, de Longueuil, notamment.

⁹ Site de l'ÉNPQ, consulté le 14 octobre 2024 : <https://www.ecoledespompiers.gouv.qc.ca/index.php?id=63>.

Pompier II

Durée : 120 heures

Le programme *Pompier II* poursuit le développement des compétences du programme *Pompier I*.

Principaux sujets couverts :

- Entretien de l'équipement;
- Élaboration d'un plan d'intervention;
- Intervention dans des bâtiments de grandes dimensions;
- Coordination des actions d'une ou de plusieurs équipes de travail lors d'une intervention d'urgence;
- Coordination d'une équipe d'attaque à l'intérieur d'un bâtiment;
- Protection des éléments de preuve de l'origine et de la cause probable d'un incendie;
- Assistance à une équipe de sauvetage technique;
- Intervention en présence de gaz ou de liquides inflammables;
- Maîtrise d'un feu de gaz inflammable;
- Désincarcération automobile.

Au total, les formations combinées représentent un investissement de 375 heures de formation, pour des coûts de \$4 819 (\$2 896+\$1 923)¹⁰.

L'Académie des pompiers, CNDP ET IPIQ

Le diplôme d'études professionnelles (DEP) – Intervention en sécurité incendie

Il est offert par trois institutions, une publique avec deux sites de formation, une privée subventionnée et une privée : l'Institut de protection contre les incendies du Québec (IPIQ) situé à Laval et à Neuchâtel, le Campus Notre-Dame-de-Foy (CNDP) situé à Saint-Augustin-de-Desmaures et l'Académie des pompiers située à Mirabel. Les trois institutions offrent la même formation, déterminée et sanctionnée par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Durée : 1 185 heures

Contenu du programme¹¹ :

Énoncé de la compétence	Heures
S'intégrer au milieu de travail	60

¹⁰ Selon la grille tarifaire de 2023.

¹¹ Page consultée le 25 septembre 2024 : <https://www.inforoutefpt.org/formation-professionnelle/diplome-etudes-professionnelles/5322>.

Énoncé de la compétence	Heures
Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	30
Manipuler des tuyaux, des lances et des accessoires	30
Effectuer des recherches dans une atmosphère chargée de chaleur et de fumée	30
Établir des liens entre des phénomènes de combustion et la structure de bâtiments	45
Accéder à un bâtiment et à sa structure	45
Assurer l'alimentation en eau de jets d'attaque	45
Intervenir en cas d'incendie pour un bâtiment à risques faibles et en cas d'incendie extérieur	75
Intervenir en présence de matières dangereuses	45
Assurer la protection et le déblai des lieux	30
Assurer l'installation et l'alimentation en eau d'équipement à haut débit	45
Manœuvrer un véhicule d'élévation	45
Prévenir les atteintes à sa santé physique	75
Assurer l'installation et l'alimentation en eau d'un véhicule incendie à un autre	30
Réaliser des activités de prévention	75
Prévenir les atteintes (<i>sic</i>) à sa santé psychologique	30
Conduire un véhicule incendie	45
Assumer la fonction de Premier répondant	60
Intervenir en cas d'incendie pour un bâtiment de faible hauteur attaché et pour un bâtiment de grande superficie	45
Interagir auprès des membres d'une caserne	30
Intervenir dans un bâtiment à haute densité de population	60
Effectuer un sauvetage vertical	60
Effectuer un sauvetage sur plan d'eau	45
Effectuer un sauvetage pour un véhicule accidenté	60
Effectuer un sauvetage en espace clos	45

CNDF et Collège Montmorency

Le diplôme d'études collégiales (DEC) - Techniques de sécurité incendie

Il est offert par deux institutions collégiales, l'une publique, l'autre privée : le Collège Montmorency et le CNDF.

Préalable : le DEP

Durée : 1 950 heures¹²

Contenu du programme¹³ :

Énoncé de la compétence

Analyser la fonction de travail et le contexte d'intervention

Analyser l'incidence des phénomènes physiques et chimiques sur une intervention en sécurité incendie

Prévoir les dangers associés à la structure de bâtiments lors d'un incendie

Appliquer des techniques d'intervention psychosociale

Maintenir à jour sa compétence relative à la fonction de premier répondant

Analyser l'apport des systèmes de détection et d'autoprotection relativement à la lutte contre les incendies

Combattre des incendies dans des installations souterraines

Intervenir dans les zones à accès limité lors d'incidents à risques de nature chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN)

Analyser des tactiques de lutte contre l'incendie en vue d'interventions particulières

Interpréter des plans de bâtiments, de sites et d'infrastructures urbaines

Effectuer la recherche et le sauvetage de victimes en milieu urbain

Situer les rôles et les fonctions des divers intervenants en sécurité incendie et en sécurité civile

Prévoir les dangers d'incendie associés aux systèmes électriques, de ventilation, de climatisation et de chauffage

Maintenir les exigences physiques propres à l'intervention en sécurité incendie

Traiter des données en sécurité incendie sur supports informatiques

¹² Le DEP est considéré comme partie intégrante du DEC; le total de la formation faisant donc plutôt 3 135 heures, dont 660 sont consacrées à la formation générale, comme pour n'importe quel autre DEC.

¹³ Page consultée le 14 octobre 2024 : <https://www.inforoutefpt.org/formation-technique/diplome-etudes-collegiales/364>.

Énoncé de la compétence

Agir à titre d'éducateur ou d'éducatrice du public en prévention des incendies

Interpréter des plans de sécurité incendie

Préparer des plans d'intervention en sécurité incendie

Combattre des incendies dans des bâtiments comprenant des systèmes mécaniques complexes

Formuler des recommandations relatives à la réduction de l'occurrence (*sic*) des incendies

Prenons le temps de faire quelques constats avant de poursuivre vers les autres formations disponibles.

Les formations Pompier I et II sont des programmes éducatifs de courte durée qui fournissent les compétences de base et intermédiaires nécessaires pour les interventions en cas d'incendie. Le DEP en Intervention en sécurité incendie offre une formation professionnelle plus complète et diversifiée, tandis que le DEC en Techniques de sécurité incendie propose une formation collégiale avancée, qui s'appuie sur des compétences analytiques, de gestion et de planification, en plus des compétences pratiques¹⁴.

Si les formations de Pompier I et II préparent bien aux interventions de base et à l'utilisation du matériel en cas d'incendie, le DEP couvre déjà un éventail beaucoup plus large d'interventions incluant les actions de premier répondant, le sauvetage en différentes situations et la prévention des atteintes à la santé physique et psychologique. Le DEC, quant à lui, couvre tout ce qui précède et ajoute une couche pour l'intervention en situations complexes en ajoutant des compétences analytiques et de gestion : l'analyse des plans de bâtiments, la préparation de plans d'intervention et l'éducation du public en prévention des incendies, mais aussi l'analyse des phénomènes physiques et chimiques et l'intervention en cas d'incidents CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire).

Si le DEC prépare en apparence à des situations qui se retrouvent davantage dans les grandes villes, des événements récents nous montrent bien que les risques que ces catastrophes se produisent partout sur le territoire québécois sont croissants et demandent davantage de formation que n'en exigent généralement les municipalités ou MRC de plus petite taille, qui se conforment pourtant à ce qui est requis par la loi. Certaines enquêtes récentes du coroner pointent vers des formations inappropriées ou insuffisantes, tant sur le plan des opérations que de la gestion. De plus, le DEC, puisque véritable formation collégiale, ouvre la voie aux formations qui suivent, que l'on parle d'AEC ou de programmes universitaires, en gestion par exemple.

¹⁴ Ce résumé a été rédigé à l'aide de Copilot (IA de Microsoft).

Les attestations d'études collégiales (AEC)

Prévention en sécurité incendie

Il y a deux types d'AEC en prévention offertes au Québec : l'une s'adresse aux étudiants qui viennent de finir leur DEC et qui veulent se spécialiser en prévention, en arrimant cette spécialisation aux compétences fraîchement acquises dans le DEC; l'autre vise plutôt les pompiers en exercice depuis un certain temps et qui, de leur propre volonté ou pour répondre à un besoin de leur SI, décident de retourner sur les bancs d'école afin d'ajouter une nouvelle corde à leur arc. La première est relativement plus courte que la seconde, mais les deux visent le développement des mêmes compétences et permettent d'augmenter le nombre de *préventionnistes* en exercice au Québec.

Cette formation découle de la volonté très clairement exprimée lors de l'édiction de la *Loi sur la sécurité incendie* de faire de la prévention une priorité, préoccupation généralement prise en charge par les services de SSI depuis, mais qui demeure néanmoins en 2024.

Recherche des circonstances et de la cause d'un incendie

L'AEC en Recherche des circonstances et causes d'incendie (RCCI) est une formation de spécialisation qui a pour principal objectif l'identification des causes des incendies, qu'ils soient accidentels, criminels ou liés à des défaillances techniques. En analysant les circonstances entourant ces événements, la formation permet de comprendre leur propagation, leur intensité et leurs conséquences. Elle permet aussi de développer des compétences en communication et en gestion de crise, tout en intégrant des notions de sécurité civile, ce qui prépare les techniciens à intervenir adéquatement lors d'urgences. La RCCI joue un rôle crucial dans les enquêtes judiciaires, les réclamations d'assurance et les efforts de prévention, en plus de contribuer à l'amélioration des normes de sécurité, à l'élaboration de stratégies préventives et à l'information des politiques de gestion des risques.

Si un des mots clés de la démarche du début du siècle était la prévention des incendies, il faudrait que RCCI devienne un des mots clés de cette démarche-ci, un quart de siècle plus tard.

Officier non-urbain, officier I et II (officier d'opération et officier de gestion)

Ces courtes formations, dont le nom diffère que l'on soit dans un cégep ou à l'ÉNPNQ mais qui sont les essentiellement les mêmes, ont été conçues pour permettre à des pompiers d'expérience de pouvoir s'appuyer sur des bases solides pour devenir chef d'équipe, puis chef aux opérations ou gestionnaire d'un service incendie, bref, de gravir les échelons d'un service incendie.

Les nouvelles AEC en sécurité civile du CNDF

En 2006, le MSP, a, par appel de candidatures, demandé la préparation de formations visant à outiller les intervenants d'urgence et les agents municipaux à comprendre et à intervenir lors d'évènements liés à la sécurité civile. Le CNDF s'est vu reconnaître ces formations, a obtenu les agréments et a codifié l'AEC *Coordination d'intervention interdisciplinaire en sécurité civile* (JCC.17) en 2012, avec une révision en 2013. Le but était et est encore d'outiller les intervenants en sécurité (pompiers, policiers, ambulanciers, etc.) en prévention,

en gestion des sinistres, en rétablissement après des catastrophes, ainsi qu'aux communications d'urgence entre intervenants et avec la population.

À cette période, ce sont majoritairement les pompiers (plus particulièrement les préventionnistes) qui se sont vu confier ces tâches lors d'évènement de sécurité civile. Les tâches en sécurité civile qui incombent aux préventionnistes sont de plus en plus nombreuses et variées. Dans les dernières années, plusieurs événements liés aux changements climatiques ont eu lieu. Les villes, les municipalités et les institutions publiques se sont vu confier de plus en plus de responsabilités dans la prévention de ces événements, l'intervention en situation d'urgence variée et le rétablissement à la suite de ces événements. Bien que quelques notions de sécurité civile aient été ajoutées dans le DEC en intervention en sécurité incendie et dans l'AEC en prévention des incendies, plusieurs compétences essentielles ne font pas partie de leurs cursus. D'autres intervenants d'urgence souhaitaient aussi avoir accès à cette formation.

Certaines compétences des formations en sécurité civile créées par le MSP ont été modifiées et d'autres ont été ajoutées l'an dernier. Le CNDF a à son tour créé de nouvelles AEC conformes aux exigences du MSP et identifiant 10 compétences essentielles à acquérir.

Ces AEC visent essentiellement une formation de spécialisation pour les intervenants en sécurité déjà en emploi et un nouveau parcours pour former des techniciens assurant une gestion administrative et agissant à titre d'agent de liaison entre les divers mandataires de la sécurité civile.

4. Le besoin d'homogénéiser les formations

Les spécialistes de la formation au Québec : MEQ et MES

Le continuum DEP-DEC : les liens entre les institutions d'enseignement et l'ÉNPQ

Faire face adéquatement aux nouvelles réalités, plus vite

Comme on l'a vu précédemment, le contexte mondial actuel se complexifie et exige que les formations soient davantage adaptées aux nouvelles réalités. Le Conseil supérieur de l'éducation faisait d'ailleurs remarquer dans un avis à la ministre McCann en 2021 :

Dans un monde en profonde mutation marqué par des évolutions rapides et accélérées, les systèmes d'éducation doivent considérer les transformations en cours pour, d'une part, s'y ajuster et, d'autre part, influencer les tendances à l'œuvre dans les sociétés actuelles par la formation des personnes. Si certaines institutions de la société parviennent à gérer ces changements avec célérité, les établissements d'enseignement doivent relever le défi d'arriver à suivre le rythme de ce monde en mutation pour assurer la pertinence des apprentissages et l'adéquation des formats de formation aux réalités complexes et changeantes. (CSE, 2021)

Ces formations adéquates, ajustées aux changements rapides à l'œuvre dans notre société, sont le fait de l'enseignement supérieur, le seul qui soit en phase avec le marché du travail et ses besoins. C'est donc dire que les modifications à apporter au régime québécois de sécurité incendie doivent aussi s'actualiser dans les programmes de formation collégiale appropriés. L'état québécois ne peut donc plus faire l'économie de l'exigence d'un diplôme collégial pour ses techniciens en sécurité incendie, que ce soit pour une municipalité de grande envergure ou une agglomération rurale : les risques pour la vie humaine et les coûts sociaux engendrés par un manque de formation ne sont plus à démontrer (Delage, 2014; ACSIQ, 2018).

D'ailleurs, et cela même si le programme de Techniques de sécurité incendie du MES a été conçu en 2007-2008, l'enseignement dispensé au CNDF comme au Collège Montmorency s'est adapté à ces nouvelles réalités ainsi qu'aux améliorations technologiques des dernières années : des professeurs ont été formés sur des outils électriques ou sur le traitement approprié des nouveaux matériaux utilisés en construction commerciale ou résidentielle, par exemple. Ces formations ont donné lieu à des adaptations locales du programme. De même, l'autonomie accordée aux institutions et l'agilité intrinsèque du programme collégial ont permis de travailler avec les services incendie afin de mieux préparer les étudiants à la réalité terrain. Mais ces adaptations ont des limites, surtout si le MSP songe, et nous pensons qu'il doit le faire, à redéfinir les tâches dévolues aux pompiers, notamment dans les petites municipalités.

La structure collégiale prévoit aussi un rôle de formation continue (AEC ou formation sur mesure), toujours en phase avec les milieux et leurs besoins. Pour l'instant, l'offre de ce côté touche surtout la prévention (formations oscillant entre 800 et 1 100 heures) et la gestion (de 200 à 300 heures). On a vu apparaître cette année un autre type de formation complémentaire aux formations de bases en sécurité incendie avec l'offre d'AEC *Spécialisation en sécurité civile* au CNDF qui est aussi un bon exemple de l'agilité du réseau

collégial : en construisant sur les bases de l'intervention en sécurité incendie, cette formation vient enrichir tout cela des agréments conçus par le MSP pour les intervenants en sécurité civile. Il serait souhaitable ici que les deux institutions collégiales travaillent ensemble et de concert avec l'ÉNPQ, en s'appuyant sur l'expertise du Centre RISC, pour concevoir et déployer une offre complémentaire cohérente de formations sur mesure pour offrir davantage de formations en intervention spécialisée et pour faciliter l'actualisation des connaissances des pompiers et des officiers.

Investir en temps et en formation pour faciliter la rétention et améliorer les interventions

L'état des lieux proposé par le MSP pose la question du manque d'homogénéité des différentes formations, soit celles de l'ÉNPQ, soit celle du MÉQ ou celles du MES et des collègues. En effet, la lecture de la description de ces différentes formations montre bien les disparités importantes de l'une à l'autre. S'il est vrai que ces disparités s'expliquent aussi par le type d'emploi auquel elles s'adressent (pompier volontaire ou à temps partiel, pompier de petite agglomération ou de grande ville), cette façon d'envisager les connaissances requises pour un même corps d'emploi prépare à des interventions de qualité variable dans des situations essentiellement similaires : pendant que l'une des équipes d'intervenants disposera de gens formés en moins de 300 h, l'autre disposera de pompiers ayant plus de 3 000 h de formation, dont des stages qui les rendent parfaitement opérationnels dès leur entrée en fonction.

S'il est difficile d'envisager qu'une municipalité puisse exiger d'un pompier volontaire qu'il prenne un an pour aller faire un DEP, il faudrait peut-être prendre acte de la baisse du nombre de ceux-ci (ACSIQ 2018) pour instaurer un régime réglementaire dans lequel tous les pompiers détiennent une formation et donner les moyens aux petites municipalités pour qu'elles fassent former davantage leurs pompiers.

Cela implique de revoir aussi les tâches confiées aux pompiers dans les municipalités où le volume de sinistres ne justifie pas d'escouade de pompiers à temps plein, mais la réalité nous montre que cette diversification des tâches se met en place malgré tout (voir page 22 et suivantes). Il faudrait donc veiller à tirer profit de l'ensemble des aspects pris en compte dans la formation professionnelle (DEP) et technique (DEC), afin d'élargir le rôle des pompiers dont le poste est à temps partiel pour en transformer davantage en poste à temps plein.

Finalement, le Québec pourrait aussi penser s'inspirer de la National Fire Protection Association (mais aussi de plusieurs ordres professionnels québécois) et d'inviter, sinon même d'imposer, un nombre d'heures de formation continue annuel à tous les pompiers en exercice. Les formations reconnues pour ces heures pourraient être validées par l'ÉNPQ puis dispensées par les services de formations continues des collèges ou par le Centre RISC. Elles pourraient viser à la fois le maintien de compétences acquises dans la formation initiale et le développement de nouvelles compétences liées à des problématiques plus spécifiques.

5. Le contexte plus global de la sécurité civile

La sécurité civile comprend l'ensemble des actions et des moyens mis en place à tous les niveaux de la société dans le but de connaître les risques, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas, d'atténuer leurs effets potentiels ou, pendant et après un sinistre, de limiter les conséquences néfastes sur le milieu. La *Loi sur la sécurité civile* visant à favoriser la résilience aux sinistres établit de façon claire un partage de responsabilités entre les divers intervenants (citoyens, entreprises, municipalités, gouvernement) selon les quatre dimensions de la sécurité civile (prévention, préparation, intervention et rétablissement). Afin de protéger les citoyens et leurs biens, cette loi désigne les villes et les municipalités comme responsables de la sécurité civile et de la gestion des risques sur leur territoire.

Concept multidisciplinaire, la sécurité civile fait appel à une diversité de ressources produisant un service au sein d'une structure coordonnée. Lorsqu'un sinistre survient, les partenaires de la municipalité sont multiples : ministères et organismes, organisations humanitaires et bénévoles, fournisseurs de services et institutions locales (ex. établissements scolaires, de santé ou de services sociaux). De plus, d'autres municipalités peuvent aussi mettre des ressources à la disposition de la municipalité touchée par le sinistre pour lui venir en aide. Ces partenaires et municipalités diffèrent généralement en ce qui concerne l'organisation du travail en général et, plus spécifiquement, au regard du partage des rôles et des responsabilités en matière de sécurité civile (Pörtner et al., 2022). Par exemple, dans certaines municipalités de petite taille, une même personne assume de nombreuses tâches et doit jouer différents rôles lors de la planification et la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile. En revanche, dans de plus grandes municipalités, une même fonction peut être exercée par une équipe de personnes. Par ailleurs, les règles s'appliquant aux communautés autochtones sont parfois différentes, comme ces dernières relèvent du fédéral plutôt que du provincial.

Les changements climatiques exacerbent l'ampleur des aléas naturels auxquels les services de sécurité civile, les services de sécurité incendie en particulier, doivent faire face. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes rend leur mission plus complexe. Conséquemment, tous les acteurs municipaux en sécurité civile doivent se préparer adéquatement et suivre les formations nécessaires pour agir en cas de sinistre. Chaque acteur municipal en sécurité civile devrait donc recevoir une formation appropriée lui permettant de disposer des connaissances, des habiletés et des aptitudes nécessaires afin d'être préparé à répondre aux nouveaux défis liés aux changements climatiques et à assurer une intervention efficace en situation d'urgence. En renforçant leurs compétences et en adoptant des stratégies innovantes, les intervenants peuvent mieux anticiper et atténuer les effets des catastrophes, assurant ainsi la sécurité des populations et des infrastructures.

Les besoins qui perdurent

Le *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* mentionne que les changements climatiques se produisent plus rapidement que prévu et que, même en limitant le réchauffement, les catastrophes naturelles se multiplieront dans les prochaines années (Pörtner et al., 2022). L'Atlas de l'Organisation météorologique mondiale rapporte qu'au cours des cinq dernières décennies, plus de 11 000 catastrophes ont été signalées dans le

monde, faisant plus de 2 millions de morts et des dégâts matériels s'élevant à 3 640 milliards de dollars (Benevolenza et DeRigne, 2019). Les municipalités, étant les premières responsables de la sécurité civile sur leur territoire, doivent être mieux préparées face aux sinistres d'ampleur critique. Il existe notamment un besoin accru de connaissances sur les changements climatiques et leurs différents impacts sur les risques majeurs.

La gestion des connaissances dans les services de sécurité incendie du Québec a progressé depuis la loi de 2000. Aujourd'hui, la plupart des pompiers sont formés aux compétences de base de la lutte contre l'incendie et des programmes de formation continue sont mis en œuvre dans de nombreuses organisations. Cependant, la gouvernance en réseau des connaissances n'a pas encore été réalisée.

Évolution des tâches

La coordination entre les différents corps de métier

L'interopérabilité et la coordination entre les différents services d'urgence sont des éléments clés pour assurer une gestion efficace des crises, particulièrement face à l'augmentation des aléas naturels et anthropiques. Les événements climatiques extrêmes, tels que les inondations, les feux de forêt, les tempêtes ou encore les catastrophes d'origine humaine comme les accidents industriels et les incendies d'infrastructures ont démontré la nécessité d'une coordination encore plus fine. Une réponse rapide, concertée, adaptable et synchronisée est requise pour limiter les pertes humaines, matérielles et environnementales. Dans un contexte de sécurité civile, l'interopérabilité implique les SSI, les services de police, les équipes médicales d'urgence, les autorités locales et parfois même les forces militaires ou les organisations non-gouvernementales. Les SSI, par exemple, doivent souvent travailler en étroite collaboration avec les autorités locales pour organiser des évacuations, tandis que les équipes médicales doivent être prêtes à intervenir rapidement pour prendre en charge les victimes. Ils doivent pouvoir travailler ensemble, communiquer, partager des informations et coordonner leurs actions de manière fluide et en temps réel. La coordination des services d'urgence repose sur la planification et l'organisation en amont. Elle nécessite l'élaboration de plans d'action intégrés, où chaque service connaît son rôle spécifique et ses responsabilités. Cette coordination se base sur des protocoles communs, des formations conjointes, ainsi que des exercices de simulation qui permettent de tester et d'améliorer la coopération entre les différentes entités. Une planification rigoureuse permet de déterminer qui intervient en premier, comment les ressources sont allouées et comment les informations cruciales sont partagées en temps réel.

L'absence d'interopérabilité peut mener à des retards critiques dans les interventions, des erreurs de coordination ou des doublons d'efforts, augmentant ainsi les risques pour les citoyens et les intervenants eux-mêmes. Avec l'accroissement des aléas climatiques comme les vagues de chaleur et les tempêtes destructrices, une réponse fragmentée et mal coordonnée peut aggraver les conséquences de ces catastrophes. Par exemple, une mauvaise communication entre les pompiers et les équipes médicales peut entraîner des retards dans les évacuations ou la prise en charge des blessés.

Afin de renforcer l'interopérabilité et la coordination, il est essentiel de développer des formations conjointes entre les différents services d'urgence. Ces formations permettent non

seulement de comprendre les rôles et les besoins des autres entités, mais aussi d'apprendre à utiliser des outils communs comme les systèmes de gestion de crise et de communication partagés. De plus, les exercices de simulation jouent un rôle crucial pour tester la coopération en conditions réelles ou simulées, et identifier les points faibles à corriger avant une véritable crise.

L'état de la recherche

Dans la nuit du 23 janvier 2014, un incendie majeur dans une maison de retraite a causé la mort de 32 personnes âgées dans la municipalité de L'Isle-Verte, située dans la province de Québec, au Canada. Une enquête gouvernementale a établi une corrélation entre les déficiences des opérations de lutte contre les incendies et les lacunes des processus de gestion des connaissances. De même, une récente analyse documentaire sur la gestion des connaissances dans le secteur public a conclu que : « il est surprenant de constater qu'il existe peu d'articles [sur la gestion des connaissances] portant sur des services publics clés tels que la police, les pompiers, les ambulances et les forces armées » (Massaro, Dumay et Garlatti, 2015, p. 545). Cette conclusion soulève la question de l'état de la recherche sur les services d'incendie. En effet, bien que les pompiers aient fait l'objet d'un nombre croissant d'études universitaires depuis 1970, aucune tentative n'a été faite jusqu'à présent pour découvrir les thèmes sous-jacents ou les contributions et les limites de cette recherche. La rareté des articles sur les incendies produits au cours des 46 dernières années et ayant fait l'objet d'une évaluation par les pairs suggère que le domaine de la recherche sur les services d'incendie n'en est qu'à ses débuts et qu'il reste encore beaucoup à faire.

Les échanges à systématiser avec l'étranger

L'échange international dans le domaine de la sécurité incendie est devenu un élément crucial pour faire face aux défis contemporains liés aux incendies, qui évoluent avec les technologies émergentes et les impacts des changements climatiques. La coopération entre les différents pays permet non seulement de partager les meilleures pratiques, mais aussi de mutualiser les connaissances et les ressources face à des risques communs comme les feux de forêt exacerbés par le réchauffement climatique et les incendies provoqués par les batteries lithium-ion. En effet, plusieurs nations européennes sont avancées dans la gestion des risques liés aux batteries lithium-ion, une technologie de plus en plus présente dans les véhicules électriques. Ces incendies, difficiles à maîtriser en raison des caractéristiques thermiques et chimiques des batteries, nécessitent des protocoles spécialisés, souvent développés à l'étranger. En plus, les changements climatiques imposent une pression accrue sur les services incendie avec des catastrophes naturelles plus fréquentes et plus intenses, rendant la coopération transfrontalière indispensable pour partager des ressources humaines, techniques et financières en temps de crise. Des études montrent que la collaboration internationale permet de réduire les pertes économiques et humaines en optimisant les efforts de prévention et de réponse. De plus, le développement de normes et de formations communes renforce la résilience collective (FAO, 2006).

Les objectifs d'amélioration de la coopération internationale en matière de gestion des incendies sont les suivants :

- adopter un langage commun et des principes communs en matière de gestion des incendies;

- mieux comprendre les enjeux liés aux incendies, leurs causes sous-jacentes et leurs impacts environnementaux et humains;
- créer des synergies en augmentant la collaboration entre les acteurs et en coordonnant les actions individuelles;
- parvenir à une intégration plus grande des politiques, des plans, de la gestion et du suivi entre les secteurs;
- développer des politiques mondiales et internationales ainsi que des systèmes de soutien à la gestion des incendies.

Quelques axes de collaboration prioritaires :

- Création d'un réseau international de partage des connaissances : Établir une plateforme de partage des meilleures pratiques et des innovations technologiques entre les services de sécurité incendie du monde entier.
- Recherche conjointe sur les technologies émergentes : Collaborer sur des projets de recherche autour des nouvelles menaces, telles que les incendies provoqués par les batteries au lithium-ion et les véhicules électriques.
- Programmes d'échange de personnel et de formation : Mettre en place des programmes d'échange permettant aux pompiers d'acquérir de nouvelles compétences et de s'adapter à des contextes différents.
- Exercices de simulation internationaux : Organiser des simulations communes afin de tester les capacités de réponse en situation réelle, tout en renforçant la coordination transfrontalière.
- Harmonisation des normes de sécurité incendie : Travailler avec des organisations internationales pour standardiser les protocoles et améliorer les équipements et technologies de lutte contre les incendies.

Conclusion

Dans un document d'orientation fort pertinent produit en 2018 intitulé « *Voir venir!, Des constats et des pistes d'action pour assurer la sécurité des collectivités québécoises* », l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) – alors connue sous le nom d'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), convenait qu'il fallait :

favoriser partout une indispensable professionnalisation du milieu par :

- l'uniformisation des procédures et des pratiques;
- la normalisation de l'équipement;
- le rehaussement des qualifications des gestionnaires;
- le maintien des compétences et la formation continue du personnel;
- l'allocation de ressources à la recherche et au développement. (ACSIQ, 2018)

Ces recommandations, qui procèdent d'une logique à laquelle nous adhérons et qui rejoignent nos propres préoccupations, nous semblent plus que jamais d'actualité.

Il devient important, pour ne pas dire impérieux, que les procédures et les techniques de sécurité incendie soient standardisées dès leur enseignement par les institutions de formation et qu'elles soient adoptées par la grande majorité des SSI à travers la province afin d'assurer la sécurité de l'ensemble de la population; cela favoriserait grandement la collaboration entre différents services dans l'éventualité d'intervention régionale majeure impliquant plus d'une municipalité.

L'analyse des schémas de couverture de risques des municipalités pourrait aussi servir à bonifier les programmes de formation en place; si cette lecture de la situation pouvait être croisée avec ce que la recherche nous apprend sur les risques actuels et à venir que provoquent les évolutions technologiques et l'incidence accrue des événements à caractère entropique dus aux changements climatiques, on pourrait alors parler d'optimisation des formations. Cela aiderait aussi à concevoir un véritable continuum de formation permettant d'entrée de jeu le découpage des apprentissages en paliers complémentaires, comme nous le mentionnions plus tôt.

De même, ces événements à caractère entropique surviennent de plus en plus en zone habitée (pensons ici aux tornades) ou en zone en cours d'urbanisation souvent limitrophe à des zones rurales (les IZUV, voir note 1), ce qui demande une coordination de plus en plus grande entre les SSI et la SOPFEU, entre les SSI et les autres services d'urgence.

Et si on ajoute à cela les nouveaux risques incendie liés, par exemple, à l'augmentation rapide des véhicules électriques dotés de batteries lithium-ion, en plus des nouvelles capacités technologiques d'interventions des SSI, il apparaît incontournable que les pompiers d'aujourd'hui et de demain reçoivent une formation de base bonifiée et dotée d'incrémentes clairs qui tirent profit du palier précédent pour pousser plus loin la cohérence d'intervention. La réalité a changé, le paysage urbain du Québec s'est étendu, les tâches confiées aux pompiers se sont transformées au fil du temps, les besoins de communication et de coordination avec les autres corps de métiers en sécurité se sont accrus de façon

importante, il est donc plus que temps que l'on ajuste le dispositif légal entourant les métiers liés à la sécurité incendie au Québec pour construire un réel continuum de formation réfléchi de façon systémique et qui permettent à tous les intervenants, actuels et à venir, de disposer des meilleures connaissances et des meilleures techniques, quitte à les imaginer et les développer, pour faire face adéquatement aux risques liés à l'intervention en sécurité incendie. Avec cohérence, en assurant la sécurité du public, des biens et celle des intervenants en toutes circonstances. Et en devenant une référence nationale et internationale dans le domaine.

Nous croyons, bien humblement, que les recommandations que vous trouverez à la page suivante aideront le Québec à atteindre ces objectifs si elles sont mises de l'avant.

Recommandations

1. Que l'on modifie la *Loi sur la sécurité incendie* afin de redéfinir le rôle des pompiers selon la taille des municipalités.
2. Que l'on transforme l'ÉNPQ en instance de validation des formations, y compris pour la formation continue reconnue, au même titre que le PNIC ou un ordre professionnel tel l'OIIQ.
3. Que l'on modifie le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* afin :
 - a. Que l'exigence de base pour devenir un pompier à temps plein dans une grande municipalité soit dorénavant le DEC;
 - b. Que le DEP devienne l'exigence de base pour les pompiers sur des postes à temps plein dans les municipalités de taille moyenne;
 - c. Que Pompier II devienne l'exigence de base pour devenir pompier dans une petite municipalité;
 - d. Qu'on facilite la RAC entre Pompier I-II et le DEP en rendant les formations complémentaires;
 - e. D'y inclure un régime d'actualisation des compétences pour les pompiers en exercice (formation continue);
 - f. Qu'on y prévoit une clause grand-père de durée limitée pour les pompiers déjà en exercice qui ne satisferaient pas ces nouvelles exigences, sous réserve qu'ils suivent un programme de prolongement des compétences (à définir).
4. Que la formation continue soit une exigence de base annuelle pour tous les intervenants en sécurité incendie et que, aux fins d'assurer les compétences optimales en tout temps, un registre national de ces formations soit mis sur pied.
5. Que le MSP mandate l'ÉNPQ pour qu'elle travaille avec le Centre RISC afin d'analyser les meilleures pratiques en sécurité incendie et en sécurité civile sur la planète puis de consulter le milieu québécois, au regard de ces résultats, pour proposer au MES une refonte du DEC.
6. Que la SOPFEU fasse partie de ces consultations.
7. Que le MES mène des travaux de modernisation du programme de DEC en collaboration avec le MEQ afin de renforcer le continuum de formation avec le DEP.
8. Que ces travaux de modernisation soient menés, sous la responsabilité du MES, avec la collaboration des principales associations en sécurité incendie et civile (ASCQ, AGSICQ, ATPIQ) et du MSP.
9. Que ces travaux prennent en compte l'ajout ou la bonification des compétences en sécurité civile dans le cursus de formation en sécurité incendie.

10. Que le MSP finance davantage de recherches en sécurité incendie et en sécurité civile.
11. Que le MSP mandate le Centre RISC pour mettre sur pied un observatoire en sécurité publique, au sein duquel on retrouverait des chercheurs, des experts, des formateurs et qui aurait pour mandat de proposer les meilleures pratiques.
12. Que l'on élargisse le mandat de l'ÉNPQ afin d'y inclure la coordination opérationnelle des services d'urgence.

Bibliographie

ACSIQ (2018). *Voir venir!, Des constats et des pistes d'action pour assurer la sécurité des collectivités québécoises*, document d'orientations, 116 p.

Benevolenza, M. A. & DeRigne, L. (2019). The impact of climate change and natural disasters on vulnerable populations: A systematic review of literature. *Journal of Human Behavior in the Social Environment* 29(2), 266-281.

Brown, O. *Migration and Climate Change*, International Organization for Migration, 2008, p. 9.

Conseil supérieur de l'éducation (2021). *Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités*, Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur, Le Conseil, 192 p.

Delors, Jacques (1999). *L'éducation : un trésor est caché dedans – Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle* (1999) disponible ici : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000115930>.

FAO. 2006. Fire management: review of international cooperation. Fire Management Working Paper 18. Rome (also available at www.fao.org/forestry/site/firemanagement/en).

Flannigan, M.D., Stocks, B.J., Turetsky, M.R., Wotton, B.M. 2009. Impacts of climate change on fire activity and fire management in the circumboreal forest. *Global Change Biology* 15, 549-560.

Gosselin, Sophie (2021). *Formation ordinaire : Portrait de la formation collégiale*, Études et recherches, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, p. 2.

Gouvernement du Québec. *Feu vert à une réforme de la sécurité incendie au Québec. Pour une plus grande efficacité et de meilleures performances de notre organisation en sécurité incendie. Document de consultation*, Québec, Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, juin 1999, 27 pages.

Hammer RB, Stewart SI, Radeloff VC (2009) Demographic trends, the wildland–urban interface, and wildfire management. *Soc Nat Res* 22(8):777–782.

Hugo, Graeme. "Future demographic change and its interactions with migration and climate change." *Global Environmental Change* 21 (2011): S21-S33.

M. McNamee, B. Meacham, P. van Hees, L. Bisby, W.K. Chow, A. Coppalle, R. Dobashi, B. Dlugogorski, R. Fahy, C. Fleischmann, J. Floyd, E. R. Galea, M. Gollner, T. Hakkarainen, A. Hamins, L. Hu, P. Johnson, B. Karlsson, B. Merci, Y. Ohmiya, G. Rein, A. Trouvé, Y. Wang, B. Weckman, "IAFSS Agenda 2030 for a Fire Safe World", *Fire Safety Journal*, 110. DOI: 10.1016/j.firesaf.2019.102889 (2019) <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0379711219303509>.

Oxfam, *An Economy for the 1%*. Oxfam Briefing Paper, 2016. 210: p. 44.

Pörtner, H. O., Roberts, D. C., Adams, H., Adler, C., Aldunce, P., Ali, E., ... & Ibrahim, Z. Z. (2022). *Climate change 2022: Impacts, adaptation and vulnerability*. IPCC.

Rapport du commissaire aux incendies du Québec, Me Cyrille DELÂGE, agissant aux présentes en sa qualité de coroner relativement au décès d'Angéline GUICHARD survenu à la suite d'un incendie au 25, rue du Quai, à L'Isle-Verte (Québec) GOL 1KO, le 23 janvier 2014.

United Nations, *2018 Revision of World Urbanization Prospects*, Population Division, 2018.

United Nations, *World Population Prospects: The 2017 Revision, Key Findings and Advance Tables.*, in *Department of Economic and Social Affairs, Population Division*. 2017. p. 53.

Annexe – Projet éducatif du CNDF



LE PROJET ÉDUCATIF DU CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

INTRODUCTION

Le Campus Notre-Dame-de-Foy est une institution d'enseignement collégial privée à but non lucratif (OSBL). Il fut fondé par cinq communautés religieuses : les frères des Écoles chrétiennes, les frères de l'Instruction chrétienne, les frères du Sacré-Cœur, les frères Maristes et les Marianistes.

Elles ont inspiré une tradition d'enseignement sur laquelle est basé notre projet éducatif à valeur humaniste.

LES FONDEMENTS DE NOTRE PROJET ÉDUCATIF

CE QUE NOUS CHERCHONS À RÉALISER

En ce qui concerne le désir d'apprendre et les attitudes intellectuelles...

- Développer le goût d'apprendre, en particulier la curiosité intellectuelle et la volonté d'accroître sans cesse ses connaissances.
- Doter les étudiants d'une autonomie dans leur processus d'apprentissage qui leur permettra de continuer à développer leurs compétences sur le marché du travail ou dans la suite de leurs études.
- Transmettre l'intérêt pour la culture générale.
- Permettre à l'étudiant de développer la persévérance et l'ardeur au travail nécessaires à toute grande réalisation.
- Reconnaître l'engagement et l'excellence des étudiants afin de les encourager au dépassement de soi.
- Nourrir le sentiment d'appartenance au Campus Notre-Dame-de-Foy, un facteur de motivation primordial dans le dynamisme de la vie académique.
- Promouvoir de saines habitudes de vie favorisant l'apprentissage et une bonne santé physique et mentale.

En ce qui concerne le savoir...

- Assurer l'acquisition de connaissances et de compétences professionnelles cohérentes, le tout dans un souci d'harmonisation de la formation générale et de la formation spécifique.
- Donner une formation générale de qualité dotant nos étudiants d'outils intellectuels et d'acquis culturels nécessaires aux études universitaires ou au monde du travail.
- Promouvoir la maîtrise de la langue française parlée et écrite.
- Améliorer significativement l'usage de la langue anglaise parlée et écrite.
- Favoriser l'utilisation des nouvelles technologies dans les activités d'apprentissage.

En ce qui concerne les attitudes citoyennes...

- Stimuler la réflexion critique des étudiants face à toute l'étendue de l'agir humain.
- Promouvoir des prises de position éthique dans des comportements concrets.
- Léguer un enseignement qui suscite l'intérêt à relever le défi du vivre ensemble dans une société pluraliste par la connaissance de soi, la connaissance de l'autre et le souci de choisir collectivement les valeurs fondamentales de la société.
- Inspirer le désir d'un engagement humaniste dans son milieu et dans le monde.
- Impliquer les étudiants dans la préservation de l'environnement.

CE QUI INSPIRE NOTRE ACTION

L'étymologie du mot « éducation » nous révèle qu'il s'agit d'une nourriture pour l'esprit. Évidemment, la qualité de cette nourriture est déterminante pour l'avenir d'un peuple et des individus qui le constituent. C'est pourquoi cette mission vient de pair avec une grande responsabilité que nous assumons avec fierté.

Nous avons à cœur de cultiver les valeurs que sont : la rigueur intellectuelle, l'honnêteté, le courage, la droiture, la solidarité, la responsabilité et le respect. Dans un monde où les notions de rendement et de bénéfice économique inspirent en grande partie l'activité humaine, il est important que nos étudiants soient sensibilisés à l'entraide bénévole et au partage.

Finalement, nous espérons amener chaque étudiant à discerner, parmi les désirs qui l'animent, ceux qui le conduiront à son accomplissement personnel.

Conclusion

Notre projet éducatif vise des idéaux sans lesquels il ne serait pas un projet. Il tient son unité de l'importance accordée à l'épanouissement de l'humain. Il mise sur l'excellence, l'ardeur et l'inventivité de nos étudiants et de l'ensemble du personnel qui participent, de près ou de loin, à sa réalisation.